



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 08/09/2026, 20H00

Convocation du 03/09/2026

Présent(s) : P. BERTHET ; S. CHARMET ; K. CURCIO ; M. DOUDEAU ; R. ECUIER ; J-M FAVIER ; C. FOURRIER ; S. MALAFRONTÉ ; D. MILLET ; J. ROLLAND ; L. SEILLARET ; C. VILLOUD ;

Secrétaire de séance : L. SEILLARET ;

Absent(s) avec pouvoir : L. CRIQUI .

Absent(s) excusé(s) : C. GAILLARD ; G. GIRARD ;

Début du Conseil municipal : 20 heures

Validation du compte-rendu de la réunion du 28/07/2026 :

I. REMPLACEMENT DES COMPTEURS GENERAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un devis pour le remplacement des compteurs généraux de l'eau (remplacement obligatoire tous les 10 ans) :

- Devis SAS FRABOULET : 6 255 € HT

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le devis SAS FRABOULET : 6 255 € HT

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

Monsieur le Maire précise que les dépenses relatives à ces achats seront inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 2156 pour l'amélioration technologique du bien

II. INSTALLATION DE CUISINE DANS LES APPARTEMENTS AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Afin de finaliser les appartements créés au-dessus de la mairie, il est proposé d'installer des meubles de cuisine.

- Devis EI PLOMBERIE – Cuisine 1 : 1 700.60 €
- Devis EI PLOMBERIE – Cuisine 2 : 2 019.60 €

DÉCISION



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE.
- Devis EI PLOMBERIE – Cuisine 1 : 1 700.60 €
- Devis EI PLOMBERIE – Cuisine 2 : 2 019.60 €

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

DIT que les dépenses relatives à ces achats seront inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 21321.

III. RACCORDEMENT ENEDIS STUDIO

M. le maire expose au Conseil municipal le devis pour la création d'un point de raccordement pour le studio créé au-dessus de la mairie.

- Devis ENEDIS : 1 544.40 €

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis d'ENEDIS : 1 544.40 €
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

DIT que les dépenses relatives à ces achats seront inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 21321.

D'autre part, le locataire encore en place dans un logement communal au-dessus de la mairie a accepté de déménager temporairement dans le T3 refait à neuf. À la fin du chantier global des 4 appartements au-dessus de la mairie, la priorité lui sera donnée pour intégrer l'appartement de son choix.

IV. INSTALLATION DE VENTILATEURS DANS LA MAIRIE, SALLE DU CONSEIL ET ECOLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite à la canicule de l'été 2026, il souhaite installer des ventilateurs dans les bâtiments communaux : dans la salle de classe, la salle du conseil municipal et la salle de la mairie. M. le Maire précise qu'une aide de 400 € par ventilateur est proposée par EDF.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Devis Artisan Energies : 4 716,58 € HT
- Devis Tanner : 8 321,72 € HT

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis Artisan Energies : 4 716,58 € HT.



- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter et à percevoir toutes les subventions maximales possibles auprès d'EDF ;
- **DIT** que les dépenses relatives à ces achats seront inscrites au budget de l'exercice en cours, à l'article 213511.

V. ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2025 pour un montant de 9.30 euros

Sur proposition du Trésorier par courrier explicatif du 04/08/2026, Créances concernées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Pour l'exercice 2025- montant : 9.30 € - RAR inférieur au seuil de poursuite

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 9.30 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

VI. ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET EAU

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2025 pour un montant de 1.23 euros

Sur proposition du Trésorier par courrier explicatif du 04/08/2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Pour l'exercice 2025, (objet : RAR inférieur au seuil de poursuite - montant : 1.23 €) ;

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1.23 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau de l'exercice en cours de la commune.

VII. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ACCUEIL D'ÉLÈVES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des enfants dont les/un parents sont domiciliés dans la commune peuvent être scolarisés dans des établissements scolaires des communes alentour sur dérogation approuvée par M. le Maire.

Afin de formaliser ces relations, de définir de manière équitable la participation financière aux frais de fonctionnement des classes (charges de personnel, fluides, fournitures) ainsi que les modalités



d'accès au service de restauration scolaire (cantine), il convient de passer une convention avec les communes ou les organismes partenaires concernés.

Le projet de convention fixe les montants unitaires de participation par enfant, les modalités de révision annuelle ainsi que les conditions de facturation et de règlement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.
- **D'INSCRIRE** les dépenses et les recettes correspondantes au budget communal, aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **DIT** que cette autorisation est valable durant toute la durée du mandat.

VIII. DIVERS

- Une lettre de trois habitants des Bialats a été reçue pour refaire la rue « montée de Piemard » et effectuer des travaux pour gérer les eaux pluviales. M. le Maire va répondre à ce courrier dans les prochains jours.
- La réhabilitation du chemin des Prés est en cours, mais il va falloir attendre que les travaux du chantier de l'électrification du réservoir d'eau soient faits pour finaliser la réfection de ce chemin.
- Nous avons reçu l'accord pour la subvention concernant la création d'une piste menant au plateau de Grésièrre et nous attendons que les travaux commencent.
- La secrétaire de mairie va quitter ses fonctions auprès de Menglon pour occuper un poste d'assistante auprès de la sous-préfecture. Il va falloir penser à un recrutement avec la commission RH de la mairie.
- Le bulletin municipal est en cours de rédaction ; merci de bien vouloir faire passer vos propositions d'articles ou les informations utiles à diffuser aux habitants.
- La pharmacie va fermer prochainement à Châtillon. M. Seillaret propose de réfléchir au niveau du conseil municipal pour voir quelles actions nous pouvons mener conjointement avec les autres communes du canton.
- Inscriptions aux commissions de la CCD :
- David Millet : agriculture, alimentation
- Juliette Rolland : agriculture, transition écologique, urbanisme
- Stéphane Malafronte : mutualisation service Sisema, action sociale santé
- Mitsou Doudeau : action sociale santé, transition écologique, urbanisme
- Christophe Villoud : urbanisme, enfance, jeunesse
- Loïc Seillaret : action sociale, santé, jeunesse, enfance
- Colette Gaillard : à confirmer
- Laure Criqui : à confirmer
- Réunion sénatoriale à programmer avant le 27 septembre ; Loïc Seillaret va faire des propositions de dates aux conseillers.
- Le rendu de chantier est prévu fin septembre et les autres appartements, au-dessus de la mairie, seront rénovés dans la foulée.
- Simon Munoz (thermicien) va mettre à jour son audit sur les villas communales et contacter les locataires.



- Prochain comité de suivi du centre de santé la semaine prochaine avec Jean-Marc Favier et Mitsou Doudeau.
- Mitsou Doudeau va être membre du comité de pilotage du TER (territoire éducatif rural).
- Un rendez-vous avec l'ONF va être organisé pour évoquer nos forêts et les enjeux liés aux risques d'incendie.
- Concernant les multiusages pastoraux, cela avance bien : Juliette Rolland a rencontré 4 éleveurs sur 8 et un accompagnement de la CCD et de l'ADEME va être mis en place, notamment pour l'installation de clôtures hautes sur les points « chauds ». D'autre part, une réflexion sur la géolocalisation des chiens est en cours. Une journée de sensibilisation à l'automne sera organisée avec les enfants du RPI.

Dates des prochaines réunions : 06/10/2026 à 20 H

Fin du Conseil municipal : 21 heures 30

Signature du Maire